

Le 19 avril 1988, M. Blackburn a fait allusion au cas Nielsen. En défendant la politique du NPD à propos de l'OTAN, il a émis les propos suivants :

Je suis prêt à m'engager dans un débat avec n'importe quel député conservateur sur la triste politique de son parti qui est d'encourager la course internationale aux armements, mais je ne peux pas tolérer l'hypocrisie. Lorsque le ministre de la Défense (M. Beatty) ose qualifier nos propositions de coûteuses, malhonnêtes et lâches, je trouve qu'il dépasse les limites. N'a-t-il pas lu les journaux de la semaine derrière ? Nous avons appris que c'est le ministre conservateur de la Défense, M. Erik Nielsen, qui a été le premier à proposer le retrait des troupes canadiennes en Europe.¹¹

Le 29 mars 1988, alors qu'il témoignait devant le Comité permanent de la défense nationale, l'actuel chef de l'état-major de la Défense, le général Paul Manson, a été prié par le député conservateur Stan Darling de dire ce qu'il pensait des déclarations du général Thériault. Le général Manson a répondu ce qui suit :

Je suis d'accord avec le général Thériault sur de nombreux points, mais je ne suis pas d'accord avec lui pour dire que le Canada aurait dû maintenir ses engagements envers le flanc Nord. Mes motifs de désaccord... se reflètent dans la façon dont le Livre blanc est libellé à ce sujet. Chacun sait pourquoi le gouvernement a décidé de transférer cet engagement du flanc Nord de l'Europe vers la région du Centre. De nombreux arguments ont été invoqués pour et contre cette mesure... Comme on l'a dit à maintes reprises, le fait est que le Canada n'aurait pas pu tenir cet engagement de façon satisfaisante... Nous n'aurions pas vraiment pu tenir cet engagement d'une façon qui me paraît viable du point de vue militaire, en tant que Chef de l'état-major de la Défense.¹²

Au cours de la même audience, M. Robert Fowler, sous-ministre adjoint (Politiques) au ministère de la Défense nationale, a également donné son avis sur la déclaration du général Thériault. En réponse à une question que lui posait le député libéral Douglas Frith à propos de l'existence d'un "plan Thériault", M. Fowler a répondu :

¹¹ Débats de la Chambre des communes, 19 avril 1988, p. 14610.

¹² CPDN, Délibérations, 28 mars 1988, p. 6.